

PRÉVENTION - SANTÉ - SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CACES® R485 : Conduite en sécurité des transpalettes et gerbeurs électriques



Date de dernière mise à jour 02 juillet 2024



Formation éligible au CPF

Durée et organisation

Durée 2 jours

Lieu | Date

VITRÉ

16/09/2024 - 17/09/2024

18/09/2024 - 19/09/2024

03/10/2024 - 04/10/2024

21/10/2024 - 22/10/2024

23/10/2024 - 24/10/2024

25/11/2024 - 26/11/2024

27/11/2024 - 28/11/2024

09/12/2024 - 10/12/2024

11/12/2024 - 12/12/2024

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Admission

Public

- Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

- Être apte médicalement, être âgé de 18 ans, maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences.

Profil type : toute personne débutante ou expérimentée à former ou à réactualiser à la conduite en sécurité des transpalettes et gerbeurs électriques à conducteur accompagnant

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédent le démarrage de la formation.

- ▶ Préparer les conducteurs ou futurs conducteurs à la conduite en sécurité des transpalettes et/ou gerbeurs électriques à conducteur accompagnant

Programme

Formation théorique aux transpalettes et gerbeurs électriques

- ▶ Description et analyse technique des différents types de transpalettes ou gerbeurs mis à disposition du personnel
- ▶ Les capacités nominales
- ▶ Le centre de gravité
- ▶ Le cadre de mise en œuvre (en zone de stockage, à l'intérieur des véhicules, aux quais de transport, en préparation des commandes...)
- ▶ Les principales causes d'accidents : chutes de charges, écrasement ou coincement du corps, chute du personnel.
- ▶ Les mesures de sécurité liées à leur utilisation et aux facteurs de risques
- ▶ Les règles de chargement
- ▶ Les opérations de quais (chargement et déchargement de véhicules)
- ▶ Les opérations de stockage (au sol et en hauteur)
- ▶ Contrôle des connaissances théoriques

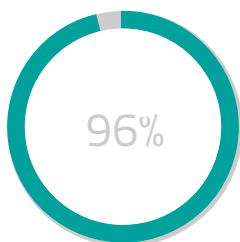
Formation pratique aux transpalettes et gerbeurs électriques

- ▶ Vérifications de prise et de fin de poste
- ▶ Circulation en sécurité (lignes droites et chicanes)
- ▶ Prise et dépose de charges
- ▶ Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- ▶ Gerbage et dégerbage en pile
- ▶ Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque à partir d'un quai
- ▶ Les circuits de préparation de commande
- ▶ Examen de contrôle à vide et en charge sur circuit balisé
- ▶ Contrôle des savoir-faire pratiques

Test CACES® théorique et pratique

Indicateurs de performance

▶ Réussite à l'examen :



▶ Satisfaction stagiaire :



Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

340 € HT

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

- ▶ Exercices pratiques
- ▶ Tests de connaissances

Validation

- ▶ Remise d'un avis permettant à l'employeur d'autoriser son personnel à conduire un transpalette ou un gerbeur électrique à conducteur accompagnant après examen théorique et pratique.
- ▶ Remise « d'une autorisation de conduite » qu'il appartient à l'entreprise de remplir « après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ».
- ▶ Délivrance du CACES® en fonction des résultats.

Contacts

100 %

- ▶ Nombre d'apprenants formés : 227 salariés formés en 2023 au CACES® R485

1456 salariés formés en 2023 sur l'ensemble des CACES® et conduite en sécurité

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service **Qualité**.

Indicateurs mis à jour le 02/07/2024

Contactez votre conseiller·ère inter :

- ▶ DPT 22-29 | **Nadia LE CHANU** | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | **Corinne PRIGENT** | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | **Katia CANTIN** | 02 99 74 11 89